



Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent, Cher(e) locataire,

Vous avez été un certain nombre à perdre votre véhicule dans les terribles inondations qui ont touché le bassin Cannois. Après des recherches, nous souhaitons vous communiquer cette information concernant la prise en charge des taxes du certificat d'immatriculation qui peuvent s'élever jusqu'à 450€ pour certains véhicules.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de courrier et les éléments à transmettre pour demander l'exonération de taxe de votre carte grise (certificat d'immatriculation) si votre véhicule a été sinistré et a fait l'objet de votre part de l'achat d'un nouveau véhicule et donc le paiement d'une nouvelle carte grise. Si vous avez perdu dans les inondations votre carte grise et que vous avez toujours votre véhicule et donc besoin d'un duplicata, sachez que l'exonération de la taxe (le remboursement) est valable.

**EXEMPLE DE COURRIER**

**Nom et Prénom**

**Adresse exacte**

**Commune et code postal**

Monsieur le Sous-Préfet,  
Sous-Préfecture de Grasse  
3 avenue du Général de Gaulle  
06130 GRASSE

Objet : demande d'exonération de certificat d'immatriculation.

Cannes, le \_\_\_\_\_

Monsieur le Sous-Préfet,

Le 3 octobre dernier, nous avons subis des inondations. Le 7 octobre 2015, le gouvernement a reconnu par arrêté (NOR INTE1523560A) l'état de catastrophe naturelle pour notre commune.

J'ai perdu dans le cadre de ces inondations mon véhicule immatriculé \_\_\_\_\_.

J'ai dû acheter un nouveau véhicule et donc établir un nouveau certificat d'immatriculation pour ce nouveau véhicule en remplacement de mon véhicule détruit par les inondations du 3 octobre 2015.

Conformément à l'article 320 du Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts du 12 septembre 2012 (Identifiant juridique : BOI-ENR-TIM-20-60-20-20120912 – DGFIP) je souhaiterais obtenir l'exonération et donc le remboursement des droits et taxes dont je me suis acquitté.

Vous trouverez ci-joint à ce courrier :

- L'arrêté du 7 octobre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- La déclaration de perte faite auprès des services de police (pour la perte de la carte grise afin d'obtenir un duplicata) ;
- ou la déclaration de sinistre faite auprès de mon assurance avec le certificat de cession le cas échéant ;
- L'article 320 mentionnant la clause d'exonération ;
- Copie de la nouvelle carte grise.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

**Signature**

Il est nécessaire, comme indiqué précédemment, de à ce courrier les pièces mentionnées agrafées à ce courrier ou téléchargeable et imprimable sur notre blog internet : [aigil.hautetfort.com](http://aigil.hautetfort.com)

J'espère, comme l'AIGIL a pu le faire dès le lendemain des inondations, que ces informations vous permettront à nouveau d'alléger modestement le poids porté par beaucoup d'entre nous à travers ce sinistre.

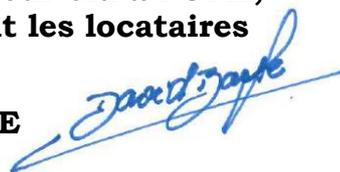
Je reste bien évidemment à votre disposition comme toute l'équipe de bénévoles qui m'entoure pour vous renseigner et vous aider le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) adhérent, Cher(e) locataire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Bien fidèlement.**

**Le Vice Président de l'AIGIL  
Administrateur élu à l'OPH,  
représentant les locataires**

**David BAYLE**



***L'Aigil, votre association locale***

Association Intercommunale de Gestion des Intérêts des Locataires  
Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – CODE APE 9499 Z – N°SIRET : 42143738500014  
Résidence Savannah – 1 avenue du camp long – 06400 CANNES – Téléphone / Fax : 0954930455  
Adresse électronique : [aigil@free.fr](mailto:aigil@free.fr) – Blog internet : [aigil.hautetfort.com](http://aigil.hautetfort.com)



web